

## RESOLUTION

concernant la situation financière du BIT  
et ses conséquences pour le personnel

Le Syndicat du personnel du BIT, réuni en Assemblée générale annuelle le 14 octobre 1992,

**AYANT PRIS CONNAISSANCE** de la Circulaire série 1, N° 497 du 28 août 1992, concernant les mesures prises par l'Administration pour faire face à la situation financière du Bureau,

**INQUIET** des implications de ces mesures vis-à-vis du personnel,

**CONSCIENT** du besoin de défendre le personnel, ainsi que la capacité de l'OIT à jouer pleinement son rôle,

**NOTANT** que, selon les informations communiquées au personnel lors de l'"Open Forum" organisé à ce sujet par l'Administration le 2 octobre 1992, les présentes difficultés financières revêtent certes une ampleur dont il faut tenir compte, mais sont de nature temporaire et requièrent dès lors des dispositions elles aussi temporaires,

**CHARGE** le Comité du Syndicat de poursuivre avec l'Administration au sein de la Commission administrative des discussions visant notamment:

- à établir un programme précis d'économies internes portant sur des aspects autres que la masse salariale et qui n'affectent pas l'essentiel de l'activité de l'Organisation, et capable de sauvegarder les intérêts des collègues qui ont des contrats de courte durée;
- à protéger le personnel par la mise en place, en consultation avec le Comité du Syndicat et les fonctionnaires concernés, d'un plan de redéploiement comprenant des mesures d'accompagnement, y compris dans le domaine de la formation, et permettant d'éviter les problèmes de surcharge de travail, de fatigue nerveuse ou tout autre effet néfaste résultant de cette situation;
- à préciser les mesures permettant aux fonctionnaires qui souhaiteraient prendre une retraite anticipée, des congés spéciaux ou de travailler à temps partiel, de le faire dans les meilleures conditions possibles et selon des critères clairs;

**DEMANDE** au Comité du Syndicat d'attirer l'attention de la Commission du programme, du budget et de l'administration, lors de la prochaine session du Conseil d'administration, sur la vive inquiétude créée au sein du personnel chaque fois qu'un ou plusieurs Etats membres n'assument pas leurs engagements financiers vis-à-vis de l'Organisation, conduisant à des mesures dont le personnel a souvent à payer les conséquences;

**CHARGE** le Comité du Syndicat de tenir le personnel informé des développements de la situation et des discussions engagées à ce sujet avec l'Administration.